

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 26 MARS 2024**

**OBJET :** APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 9 heures 30 au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 17 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

**DATE DE LA CONVOCATION :** 12 mars 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN – Hubert LEFEVRE – Loïc RENIMEL – Jacques GROMELLON — Maryvonne RAIMBEAULT — Francis D'HULST — Valérie BUSSON – Thierry RENAUD – Alain LECLERE – Catherine BIHEL — Christine LESOUF – Alain LECHEVALLIER – Louis JANNIERE

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

Alain SEVEQUE – Michel PICOT

Représentants du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN - Grégory GALBADON

**ETAIENT EXCUSES :**

Représentants des communes affiliées :

- Fanny GARCION (procuration à Michel PICOT)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par son suppléant Louis JANNIERE)
- Emmanuelle LEJEUNE (procuration à Jean-Dominique BOURDIN)
- Jean-Pierre MAUQUEST
- Annie POISSON (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Mikaëlle SEGUIN (procuration à Maryvonne RAIMBEAULT)
- Jacques BONO (procuration à Jacques GROMELLON)

Représentante des établissements publics locaux affiliés :

- Béatrice GROF (procuration à Loïc RENIMEL)

Représentante du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Monsieur Pascal HUET, Payeur Départemental

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2023-63 du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2023 relative au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2024-09 du Conseil d'Administration du 6 février 2024 relative aux orientations budgétaires du Centre de Gestion pour l'année 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Adopte le budget primitif 2024 du Centre de Gestion de la Manche, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, qui s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 807 746.00 €	13 807 746.00 €
Investissement	268 488.00 €	268 488.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 076 234.00 €</b>	<b>14 076 234.00 €</b>

- Donne au Président délégation pour effectuer, en tant que besoin, à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- Autorise le Président à effectuer, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- Autorise le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour extrait conforme,  
à SAINT-LÔ, le 2 avril 2024

Le Président,



Jean-Dominique BOURDIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20240409-2024-22BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

